

## Ergothérapie en Belgique

La Belgique compte 11 158 146 habitants, dont 9 000 personnes sont ergothérapeutes. La profession est plutôt connue par le grand public belge, notamment grâce à la présence obligatoire d'un ergothérapeute dans les maisons de repos (équivalent des EHPAD). L'association nationale Belge est la Fédération Nationale Belge des Ergothérapeutes (FNBE) ; elle a été créée en 1960 et compte actuellement 826 membres.

### La FNBE



**FNBE**  
**NBFE**

Fédération Nationale  
Belge des  
Ergothérapeutes

Nationale Belgische  
Federatie van de  
Ergotherapeuten

La FNBE représente les ergothérapeutes au niveau national et international. Elle est constituée des membres des deux associations régionales : AE pour « Association des Ergothérapeutes » côté francophone et VE pour Vlaams Ergotherapeutenverbond côté néerlandophone.

Vous trouverez bon nombre d'informations sur leur site internet : [www.ergobel.be](http://www.ergobel.be) et pour des informations plus locales sur les sites régionaux : [ergo-ae.be](http://ergo-ae.be) et [ergotherapie.be](http://ergotherapie.be).

Les pouvoirs publics reconnaissent l'existence des ergothérapeutes. C'est d'ailleurs en lien avec le Service Public Fédéral (SPF) que l'association mène cette année un grand projet. Ils ont pour souhait le changement du statut actuellement associatif à but non lucratif pour celui d'une « union professionnelle belge francophone et germanophone ». Cette union contraindrait l'état via le SPF à tenir compte de leur avis lors de toutes dispositions touchant les ergothérapeutes (actuellement en mode consultatif). L'union offrirait la possibilité d'être subsidié par l'Etat et donc de pouvoir engager des permanents au sein de l'union, d'où la possibilité de conduire de plus lourds projets à long terme. Côté finances, le statut d'union diminuerait la pression financière du service des contributions sur les bénéfiques (pas de TVA).

Dans les actualités de l'association, on retiendra aussi la réalisation d'un triptyque pour promouvoir la place des ergothérapeutes au domicile auprès des médecins généralistes et de leur patientèle. La FNBE soutient activement le lancement de l'ergothérapie libérale en Belgique, d'autant plus que depuis 2012, certaines pratiques libérales sont remboursées.

L'association publie annuellement, en décembre, une publication dans les deux langues sous le nom de « Recueil annuel d'ergothérapie » en français et « Jaarboek » en allemand. Cet ouvrage de 200 pages rassemble les articles en ergothérapie publiés par les ergothérapeutes belges membres de l'association. La FNBE met en place pour ses adhérents quatre soirées de formations gratuites sur l'année, autour de thématiques variées (dyspraxies, exercice libéral, ...). Cependant, elle ne propose pas de formation post diplôme, mais elle a établi des partenariats avec des organismes de formations.

## La formation en ergothérapie

Il existe à ce jour onze Instituts de Formation en Ergothérapie en Belgique, 5 francophones et 6 néerlandophones. En 2015, 735 étudiants ont été diplômés.

Après les 3 années d'études, composées de 180 unités d'enseignement, l'étudiant devient bachelier en ergothérapie. Ce bac est professionnalisant, toutefois depuis 2012, il faut ensuite constituer un dossier de demande auprès du service publique fédéral en santé publique. Une commission d'experts ergothérapeutes examine le dossier et approuve ou non l'agrément pour exercer. En Flandres une 4<sup>ème</sup> année d'études permet d'obtenir un master en ergothérapie (60 ECTS).

Le Fédéral (l'Etat) met en place, pour une application en 2016, un système d'accréditation basé sur la formation continue. Les ergothérapeutes devront sur une période de 5 ans, cumuler des points obtenus en suivant au choix : une formation, un colloque, en accompagnant des stages, en écrivant un article, ou en donnant une conférence, ... Et ce en vue de pouvoir garder le droit d'exercer en Belgique.

## Stage et emploi

Les terrains de stage sont difficiles à trouver, surtout pour des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Par contre le marché de l'emploi est favorable avec plus d'offres que de demandes.

Les ergothérapeutes se trouvent majoritairement dans les hôpitaux, les maisons de repos et centre de jour, mais aussi en libéral (activité en constante augmentation).

Il y aurait entre autres, environ 150 français qui travaillent en Belgique, 150 hollandais et une vingtaine d'espagnols.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du COTEC : <http://www.coteceurope.eu/> pour consulter le « Summary of the occupation therapy in Europe 2015 ».

Un grand merci à Marc-Eric GUISET, président de l'association des ergothérapeutes (francophone) pour avoir pris le temps de répondre à mes questions.



**Gaëlle LE NESTIC**

*Déléguée COTEC*